Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20261005-D2026051002-DE

Morbihan
LE PARTENAIRE RH DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Madame Le Maire

Mairie

56110 GOURIN

Vannes, le 22 septembre 2026

Objet : Suppression d'emploi.

AVIS du CST

Madame Le Maire et chère Collègue,

Par courrier en date du 8 juin 2026, vous avez sollicité l'avis du Comité Social Territorial Départemental concernant la suppression d'un emploi de rédacteur à temps complet.

Le comité s'est réuni le 22 septembre 2026.

Les membres du collège des représentants des collectivités et établissements publics et les membres du collège des représentants du personnel ont émis, après vote, **un avis favorable à l'unanimité** sur votre projet.

Je me permets de vous rappeler que cet avis doit être porté par tout moyen approprié à la connaissance des agents en fonction dans votre collectivité.

Je vous prie d'agréer, Madame Le Maire et chère Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

C S T Départemental

Le Président du Comité Social Territorial départemental,

Christophe BROHAN.

Affaire suivie par Sabine MAGADUR
Référente CST
Nos réf. : SM n° 2026/105